

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

**Dossier: Antispeziesismus, pflanzliche Ernährung und Tierschutz**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Lévêque, Antoine  
Magnin, Chloé  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Lévêque, Antoine; Magnin, Chloé; Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Antispeziesismus, pflanzliche Ernährung und Tierschutz, 2021 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.08.2025.

# Inhaltsverzeichnis

BioSuisse prend la décision d'arrêter de gazage des poussins mâles à partir de 2024	1
Interdire l'importation de foie-gras (Mo.20.3021)	1
Arrêter le gazage des poussins mâles (Mo. 20.3647)	3
Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille (Mo. 20.3648)	3
Pour inclure les cultures de protéines végétales destinées aux humains dans le système de contributions à des cultures particulières (Mo. 21.3401)	4
Herstellung von Kunstfleisch verbieten (Mo. 23.3726)	4
Pflanzliche Proteinquellen. Potenzial der Schweiz nutzen! (Mo. 23.3939)	5

## Abkürzungsverzeichnis

<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>WBK-SR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>BJ</b>	Bundesamt für Justiz
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
<b>TSchG</b>	Tierschutzgesetz

---

<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>CSEC-CE</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
<b>UE</b>	Union européenne
<b>OFJ</b>	Office fédéral de la justice
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
<b>LPA</b>	Loi fédérale sur la protection des animaux

# BioSuisse prend la décision d'arrêter de gazage des poussins mâles à partir de 2024

## Tierische Produktion

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 18.11.2021  
KAREL ZIEHLI

Dans la filière de la production des œufs, les poussins mâles sont usuellement tués, car ne pouvant pas être valorisés. Ils ne pondent pas d'œufs et les races sélectionnées pour la ponte donnent, pour la plupart, peu de viande. Bien que les détaillants cherchent de nouvelles voies pour repenser les pratiques en cours – les poussins mâles sont gazés – notamment en labellisant des œufs provenant de filières dites à double usage (production d'œufs et de viande), la question de l'élimination dès l'éclosion d'une grande partie des individus mâles fait encore débat. Alors que la question de l'élimination des poussins mâles avait déjà soulevé des discussions dans le cadre de l'interdiction édictée par le Parlement et soutenue par le Conseil fédéral du broyage des poussins vivants, la conseillère nationale verte Meret Schneider (ZH) a déposé une motion afin de mettre fin à cette pratique, comme l'ont décidé les autorités allemandes – suivies par les autorités françaises – qui veulent opter pour un sexage in ovo, c'est-à-dire avant l'éclosion. Cette méthode est également testée en Suisse, le détaillant Migros ayant, par exemple, lancé un label certifiant l'identification et l'élimination des œufs mâles avant éclosion.

En novembre 2021, **BioSuisse** a pris la **décision** de faire un pas de plus: l'**arrêt du gazage des poussins mâles** ainsi qu'une interdiction de la technologie de détermination in ovo à partir de 2026. Tous les poussins devront donc être élevés dans la filière bio, la faitière souhaitant privilégier les races de poules à double usage. Aujourd'hui, rien que dans la filière bio, 700'000 poussins sont gazés par année (3,5 millions si l'on prend l'ensemble des filières). Réagissant à ces prises de décision, Gallo Suisse – la faitière de la production d'œufs – a indiqué vouloir ériger en standard la détermination in ovo du sexe des poussins à partir de 2023, pour tirer un trait sur le gazage des poussins mâles. Si la décision est repoussée à 2023, c'est parce que les techniques actuelles ne permettent un sexage qu'au neuvième jour après la ponte, alors que les scientifiques ne peuvent pas exclure que les poussins soient sensibles à la douleur dès le sixième jour. Le directeur de la faitière, Daniel Würigler, souhaite donc attendre que les évolutions technologiques puissent procéder à la détermination du sexe dès les tous premiers jours de ponte.

La décision allemande montre, toutefois, que les défis sont nombreux, une grande partie des œufs étant contenus dans des produits transformés importés (des filières de production non touchées par cette législation) et les poussins mâles étant aujourd'hui parfois simplement vendus et éliminés à l'étranger (ou, par analogie, les poussins femelles achetés à l'étranger).<sup>1</sup>

## Interdire l'importation de foie-gras (Mo.20.3021)

### Tierhaltung, -versuche und -schutz

MOTION  
DATUM: 28.02.2022  
KAREL ZIEHLI

L'agriculteur Martin Haab (udc, ZH) veut **interdire l'importation de foie gras**, estimant que ce produit est obtenu par des procédés cruels envers les oies. Lors des débats en chambre, le conseiller national zurichois a rappelé que la production de foie-gras était interdite en Suisse depuis plus de quarante ans. Selon lui, une interdiction d'importation n'irait pas à l'encontre des accords économiques signés à l'internationale par la Suisse, l'OMC prévoyant des exceptions à ses règles de libre-échange lorsque les interdictions sont décidées pour garantir la santé des animaux. D'après Martin Haab, une obligation de déclaration, telle que proposée par les autorités, n'irait pas assez loin au vu du problème. Alain Berset a, en effet, rappelé que le Conseil fédéral s'était déjà penché sur la question dans le cadre d'un rapport publié quelques mois après le dépôt de la présente motion. Le ministre socialiste a également fait remarquer que la CSEC-CE avait déposé une motion – acceptée par les deux chambres – exigeant du Conseil fédéral que les modes de production interdits en Suisse soient inscrits sur l'emballage des produits; motion qu'il s'agit maintenant d'appliquer.

La question de l'interdiction du foie gras avait déjà suscité une polarisation inhabituelle du Parlement dans le cadre de la motion 15.3832. Cette répartition inattendue des forces en présence s'est reproduite dans le cadre de ce texte qui a récolté une majorité en sa faveur (119 voix, contre 61 et 9 abstentions). Seul le groupe vert/libéral a voté en

bloc pour la motion, alors que tous les autres groupes, verts compris, ont vu leurs membres divisés sur cette question qui contient une dimension culturelle certaine; le foie-gras étant un produit consommé essentiellement dans la partie francophone du pays. Au tour de la chambre haute de se prononcer.<sup>2</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.06.2023  
KAREL ZIEHLI

La commission de la science de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) s'est penchée sur la **motion** de Martin Haab (udc, ZH) visant une **interdiction d'importation du foie gras**. Elle propose à sa chambre une **version modifiée du texte**, remplaçant l'interdiction par une **obligation de mentionner les méthodes de production**. Lors des débats en chambre, le rapporteur de la commission Benedikt Würth (centre, SG) a rappelé que le Parlement avait d'ores et déjà accepté un texte allant en ce sens, pour l'ensemble des produits animaux et végétaux ne respectant pas les méthodes de production suisses. Une déclaration de production permet d'établir une certaine transparence pour les consommatrices et consommateurs, ce qui est, par ailleurs, salué par le Conseil fédéral – bien que ce dernier ne souhaite appliquer cette transparence qu'à un nombre limité de produits, considérés comme sensibles. Une interdiction totale d'importation serait contraire aux accords commerciaux signés par la Suisse – tant l'accord de l'OMC que l'accord agricole avec l'UE – selon le rapporteur qui s'appuie sur une prise de position de l'Office fédéral de la justice (OFJ) mandatée par la commission. De plus, une interdiction inciterait les gourmets à se rendre en France voisine pour leurs achats, ce qui serait, selon la majorité de la commission, dommageable aux commerces suisses. Neuf membres de la commission se sont prononcés en faveur de la motion ainsi modifiée, tandis que trois autres membres ont pris position pour la motion originelle. Exposant les méthodes d'engraissement des volatiles pour obtenir un foie, dans les faits, malade, Maya Graf (vert-e-s, BL) a rappelé que le Conseil fédéral avait la compétence pour édicter une telle interdiction selon l'art. 14, alinéa 1 de la loi sur la protection des animaux (LPA). Selon la minorité qu'elle représente, une interdiction n'irait pas à l'encontre des accords commerciaux, car il ne s'agit pas d'une mesure protectionniste, la production de foie gras étant interdite en Suisse depuis quatre décennies. De plus, les organes de l'OMC considèrent que la protection des animaux est de l'ordre des exceptions morales permettant de justifier une restriction ou une interdiction d'importation. Finalement, la sénatrice bâloise a dénoncé la proposition de la majorité, une telle obligation de déclaration des modes de production ayant montré ses limites pour les produits de la fourrure, comme discuté au sein de la chambre haute en 2022. L'indépendant Thomas Minder (SH) a appuyé les propos de la sénatrice verte, faisant le constat qu'une obligation de déclaration n'améliore pas la condition animale : la maltraitance animale pourrait continuer pour l'importation de quelques 200 tonnes de ce produit carné. De son côté, le Conseil fédéral, représenté par Alain Berset, s'est dit prêt à soutenir la version de la majorité. Le collège gouvernemental aurait toutefois préféré attendre encore quelques mois d'ici au dépôt de l'initiative populaire visant une interdiction d'importation du foie gras. Ce débat aura lieu, quoi qu'il advienne de ce texte.

Au vote, et de manière surprenante au vu des rapports de force en commission, les membres de la chambre haute n'ont su se départager que par la voix de la présidente du **Conseil des Etats**, Brigitte Häberli-Koller (centre, TG) qui s'est décidée pour la version de la majorité. Des membres suisses-alsémaniques du Centre, du PLR ainsi que Thomas Minder ont rejoint les voix des socialistes et des Vert-e-s pour réclamer une interdiction totale, qui n'a pas passé à un cheveu près. Le texte retourne donc au Conseil national dans sa version modifiée.<sup>3</sup>

**MOTION**  
DATUM: 14.09.2023  
KAREL ZIEHLI

La **motion** Haab a été **acceptée dans sa version modifiée** par le Conseil national, alors que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) proposait à l'origine, par 16 voix contre 5 et 2 abstentions, de s'en tenir à la motion originelle. Trois propositions individuelles ont été déposées entre les délibérations en commission et en chambre pour adopter la version du Conseil des Etats, alors que seule une proposition de rejet avait été formulée par la minorité de la CSEC-CN. Ainsi, Olivier Feller (plr, VD), Marie-France Roth Pasquier (centre, FR) et Thomas Aeschi (udc, ZH) ont réussi à convaincre les parlementaires, par 102 voix contre 78 (8 abstentions), de privilégier une **obligation de déclaration plutôt qu'une interdiction d'importation du foie-gras**. Cette proposition a ensuite été confirmée par 141 voix contre 39 et 8 abstentions, face à la position de la minorité qui aurait voulu un rejet complet du texte. Les positions défendues dans les précédents débats se sont également reflétées cette fois-ci. Ada Marra (ps, VD) a fait remarquer au dépositaire de la motion, Martin Haab (udc, ZH), que «les Suisses romands n'interviennent pas dans l'«Apfelmus» des Suisses

allemands», critiquant une attaque contre les traditions culinaires romandes. Jacques Bourgeois (plr, FR) a, pour sa part, dit redouter une augmentation du tourisme d'achat en cas d'acceptation du texte. Simone de Montmollin (plr, GE) a, quant à elle, dit craindre une nécessaire contrepartie auprès de l'OMC en cas d'interdiction d'importation et considère que c'est un affront fait à la France. Jean-Luc Addor (udc, VS) s'est offusqué que l'Etat se mêle de ce que les gens ont droit de mettre dans leur assiette. De l'autre côté de l'hémicycle, Valentine Python (vert-e-s, VD), pour la commission, a dénoncé un met qu'il n'est possible de produire qu'en maltraitant les animaux. Martin Haab a, lui, rappelé les exceptions prévues par les accords de l'OMC. La diversité des prises de position se reflète également dans les résultats des votes, aucun des partis n'étant unanime pour l'une ou l'autre solution. Mais c'est bien l'obligation de déclaration qui a su convaincre une majorité de parlementaires, donnant ainsi pour mission au Conseil fédéral d'élaborer une solution législative pour y répondre.<sup>4</sup>

## Arrêter le gazage des poussins mâles (Mo. 20.3647)

### Tierhaltung, -versuche und -schutz

MOTION  
DATUM: 01.06.2022  
KAREL ZIEHLI

En septembre 2019, le Parlement prenait la décision d'interdire le broyage des poussins mâles – issus de la filière de la production des œufs –, suivant, entre autres, des considérations touchant au bien-être animal. Pour Meret Schneider (verts, ZH), le Parlement devrait être conséquent en la matière et **mettre un terme à la mise à mort par gazage** de ces **poussins** qui ne trouvent que peu d'intérêt auprès du secteur agro-alimentaire. Cela ne serait, d'après elle, qu'appliquer correctement l'art. 1 de la Loi sur la protection des animaux (LPA), cette méthode impliquant une longue minute de souffrance pour les animaux.

Malgré son engagement sur ce thème, la députée écologiste a toutefois décidé de retirer sa motion, constatant que les choses bougent en la matière dans le secteur agro-alimentaire. Elle a donc annoncé préférer rester en contact avec les acteurs impliqués dans cette production afin de trouver des solutions communes, quitte à déposer ultérieurement une motion pour inciter à l'usage de poules à double usage (œufs et viande).<sup>5</sup>

## Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille (Mo. 20.3648)

### Landwirtschaft

MOTION  
DATUM: 01.06.2022  
CHLOÉ MAGNIN

Avec la motion de Meret Schneider (verts, ZH), clamant que **les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille**, il est question de traiter d'un tiers des exploitations de porcs en Suisse qui, étant soumises à des lois différentes de la majorité des exploitations porcines, n'ont pas l'obligation de pailler les sols de leurs porcheries. Plusieurs raisons sont invoquées par la parlementaire zurichoise pour justifier cette motion, comme l'hygiène ou la mise à mort simplifiée des animaux, mais c'est bien la protection animale et le bien-être des porcs qui préoccupent principalement Meret Schneider. En évoquant les petits espaces de vie et les douleurs éprouvées par les porcs qui vivent à même le sol bétonné, elle a tenté de convaincre l'assemblée d'accepter sa motion. Dans son intervention au Parlement, elle a proposé les parlementaires d'imaginer garder un Golden Retriever dans les conditions de vie d'un porc, avant de demander « qu'est ce qui nous donne le droit de se comporter de la sorte avec les porcs seulement parce qu'à un moment donné il a été décidé que l'un serait mangé et l'autre serait notre ami ». En finissant son intervention, elle a rappelé qu'élever des porcs sur de la litière ne signifie pas leur offrir un luxe particulier, mais serait simplement mieux que le « plus bas de l'échelle ». En somme, son intervention a été marquée par l'importance du bien-être animal, élément auquel le Conseil fédéral n'est pas resté insensible.

En effet, Alain Berset, au nom du Conseil fédéral, a soutenu certains des arguments de l'élue verte sur les avantages que l'obligation de pailler les sols aurait, avant de justifier le rejet conseillé de la motion par l'exécutif en évoquant diverses discussions en cours qui visent à modifier les lois actuelles et obtenir plus de bien-être animal. Le conseiller fédéral a expliqué que bien que le contre-projet de l'initiative sur l'élevage intensif ait

été rejeté par les chambres une nouvelle loi sur l'élevage permettrait, d'ici 2024, de prendre les mesures nécessaires sans accepter cette motion. De plus, en raison du rejet du contre-projet à l'initiative sur l'élevage intensif, cette motion aurait très peu de chance de convaincre le Parlement.

Le Conseil national a finalement rejeté la motion par 100 voix contre 86 et trois abstentions. Les Verts, les Vert'libéraux et les socialistes se sont positionnés en faveur du texte. <sup>6</sup>

## Pour inclure les cultures de protéines végétales destinées aux humains dans le système des contributions à des cultures particulières (Mo. 21.3401)

### Agrarprodukte

#### MOTION

DATUM: 17.03.2023  
KAREL ZIEHLI

Bien que la motion Schneider (vert-e-s, ZH) 21.3401 ait été classée car non traitée dans un délai de deux ans par les chambres, son contenu a été mis en œuvre par les autorités dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2022. Il s'agissait d'**inclure les cultures de protéines végétales destinées aux humains dans le système des contributions à des cultures particulières**, alors que seules les protéines destinées au fourrage pour les animaux étaient jusqu'alors soutenues. Ainsi, les agricultrices et agriculteurs recevront à l'avenir CHF 1000 par hectare de cultures de protéagineux destinés à l'alimentation humaine (pois chiches, lentilles, lupin, etc.). <sup>7</sup>

## Herstellung von Kunstfleisch verbieten (Mo. 23.3726)

### Landwirtschaft

#### MOTION

DATUM: 01.01.2024  
ANTOINE LÉVÊQUE

Le conseil national Pierre-André Page (udc, FR) a déposé une **motion** demandant au Conseil fédéral de prendre les **mesures législatives permettant d'interdire la production de viande artificielle** à partir de cellules souches. Cette motion visait également à soumettre l'importation de ces produits sur le territoire suisse à des contrôles stricts et à encourager la mise sur pied d'études mesurant les impacts sanitaires de leur consommation.

Lorsqu'il a présenté cet objet à ses collègues du Conseil national, Pierre-André Page a indiqué que trois enjeux majeurs entouraient la production de viande artificielle à partir de cellules souches. Le premier relèverait selon lui de la santé des consommatrices et consommateurs, puisque personne ne saurait à l'heure actuelle «quelles sont exactement les conséquences sanitaires d'une telle consommation de viande artificielle». Le deuxième serait lié à la nécessité de défendre les viandes produites en Suisse dans des conditions permettant de garantir leur qualité. Le troisième aurait à voir avec le fait que la «viande» proposée par les productrices et producteurs de viande artificielle ne pourrait pas véritablement être considérée comme de la viande et induirait les consommatrices et consommateurs en erreur.

L'intervention du conseiller national Page a suscité beaucoup de questions chez des parlementaires issus des rangs des Vert-e-s et de l'UDC. Les questions des membres de l'UDC, plutôt favorables au discours de Pierre-André Page, ont permis d'afficher le soutien du groupe parlementaire du parti agrarien à la motion déposée par le conseiller national fribourgeois. Les interrogations des élues et élus écologistes visaient quant à elles à mettre en question la cohérence du discours de Pierre-André Page avec celui que tient habituellement son parti. Le conseiller national vert Balthasar Glättli (vert-e-s, ZH) lui a ainsi demandé pourquoi il demandait l'interdiction de production de viande artificielle alors que son parti prenait généralement position «contre les interdictions».

A la fin des débats, la ministre de la santé Elisabeth Baume-Schneider a appelé les membres du Conseil national à rejeter cet objet, arguant que des contrôles stricts étaient déjà en vigueur pour encadrer la production et la vente de viande artificielle à partir de cellules souches. Elle a par ailleurs indiqué qu'il n'était pas possible de présenter ces aliments comme étant de la viande ordinaire puisqu'«une dénomination descriptive spécifique» doit figurer sur leur emballage, par exemple «produit à base de

cellules souches animales cultivées pour la cuisson».

L'objet a été rejeté par 135 voix contre 51 et trois abstentions. La minorité était principalement composée d'élues et d'élus venant de l'UDC.<sup>8</sup>

## Pflanzliche Proteinquellen. Potenzial der Schweiz nutzen! (Mo. 23.3939)

### Landwirtschaft

MOTION  
DATUM: 01.01.2024  
ANTOINE LÉVÉQUE

Une **motion** déposée par l'ancienne conseillère nationale Meret Schneider (vert-e-s, ZH) pour demander au Conseil fédéral de **prendre des mesures pour renforcer** le secteur de l'économie suisse actif dans **la production et la transformation de protéines végétales** a été examinée par le Conseil national. Concrètement, cet objet aurait conduit le gouvernement à introduire des dispositifs permettant d'encourager davantage le lancement de start-ups et de PME et de développer les chaînes de valeur concernées.

En chambre, les débats ont notamment porté sur le potentiel de la culture des sources de protéines végétales et sur les mesures à prendre pour encourager les acteurs œuvrant dans ce domaine. Balthasar Glättli (vert-e-s, ZH) a ainsi insisté sur l'importance de renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur liée à la production et à la transformation des protéines végétales, et donc de tenir également compte des intérêts des agricultrices et agriculteurs. Par ailleurs, pour soutenir les acteurs de la branche concernée, le conseiller national Glättli a également plaidé en faveur de mesures permettant de faciliter la création de start-ups actives dans le domaine de la production et de la transformation de protéines végétales. Il a affirmé qu'un soutien financier des autorités en faveur de ces entreprises était aussi une solution envisageable.

Le ministre de l'agriculture Guy Parmelin, se référant entre autres au rapport sur l'orientation future de la politique agricole du Conseil fédéral, a affirmé que des mesures avaient déjà été prises par les autorités dans ce domaine, notamment en faveur de «l'octroi de contributions à la surface pour la culture de plusieurs légumineuses à graines utilisées dans l'alimentation humaine». Il a donc invité les parlementaires à rejeter la motion.

Les membres du Conseil national ont suivi ce mot d'ordre puisque seuls 73 conseillères et conseillers nationaux ont voté en faveur de l'objet, alors que 119 d'entre eux ont voté contre et 2 se sont abstenus. La motion était principalement soutenue par les écologistes, les Vert'libéraux et les socialistes.<sup>9</sup>

---

1) TG, 31.8.21; SoZ, 14.11.21; Blick, TA, 18.11.21; AZ, 17.2.22

2) AB NR, 2022, S. 27 f.

3) AB SR, 2023, S.667 ff. ; Communiqué de presse CSEC-CE du 25.4.23

4) AB NR, 2023, S.1615 f.

5) AB NR, 2022, S.876 ; TG, 31.8.21

6) BO, CN, 2022, p.876-877

7) Communiqué de presse CF du 02.11.22

8) BO CN, 2024, p. 1839 ss.

9) BO CN, 2024, p. 1274 s.